

INFORMATION SANITAIRE

Madame, Monsieur,

Plusieurs cas de dengue autochtones (sans notion de voyage récent à l'étranger) ont été détectés dans différents quartiers de Saint Jeannet.

La dengue ne se transmet pas directement de personne à personne mais **par l'intermédiaire d'une piqûre d'un moustique de l'espèce *Aedes albopictus* (dit « moustique tigre »)**. Le moustique ne transmet pas habituellement le virus en métropole. Mais lors d'une piqûre d'une personne infectée, le moustique peut prélever le virus et après quelques jours, le transmettre à une autre personne. La maladie peut alors se manifester chez la personne qui a été piquée en moyenne dans les 4 à 7 jours après la piqûre infectante.

Pour éviter la transmission du virus de la dengue dans votre quartier, il est nécessaire de détecter le plus rapidement possible tout cas suspect de cette maladie de manière à mettre en place des mesures adaptées de prévention et de lutte contre les moustiques. C'est pourquoi, parallèlement aux actions de démoustication, nous rencontrons les riverains pour les informer et rechercher d'éventuels autres cas.

Les signes cliniques associés à cette maladie sont :

- **une fièvre élevée (>38,5°C) d'apparition brutale,**
- **associée à au moins un autre signe clinique** tel que des maux de têtes, des douleurs musculaires, articulaires ou lombaires,
- et **en l'absence** de toux, écoulement nasal, maux de gorge, difficultés respiratoires ou plaies infectées.

Si vous avez présenté ces symptômes au cours des 2 derniers mois, ou s'ils apparaissent dans les prochains jours, vous êtes invités à consulter rapidement votre médecin en lui apportant ce courrier.

En raison de la présence de cas de dengue dans votre quartier, il est impératif de respecter les mesures de prévention suivantes :

- Protégez-vous des piqûres de moustiques : utilisez des répulsifs, portez des vêtements longs...
- Videz ou éliminez tout ce qui peut contenir de l'eau stagnante autour de votre domicile : videz les soucoupes, les petits récipients, vérifiez l'écoulement des gouttières, éliminez les déchets.

Vous trouverez ci-joint une plaquette vous rappelant les moyens de protection adaptés.

Des informations sont disponibles sur le site internet de l'ARS Paca en suivant le lien <https://www.paca.ars.sante.fr/surveillance-epidemiologique-de-la-dengue-du-chikungunya-et-du-zika>

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire (Téléphone ARS PACA Plateforme de réception des signaux : 04.13.55.80.00) et nous vous remercions par avance de votre vigilance.